Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 10:19:16 AM
From: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Sent: Fri, 7 Feb 2025 19:18:59
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: TR: Changement de EED en formation professionnelle - REP-2025-0365 - Due 4-Mar-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,
Merci de contacter la boîte électronique pour les représentants en immigration.

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses aux demandes spécifiques à un cas. Si vous avez des questions spécifiques sur un dossier, nous vous encourageons à soumettre un Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca
Veuillez trouver en rouge les réponses à vos questions ci-dessous :

Bonjour,

Nous avions une question spécifique pour les étudiants étrangers qui passe d'un centre de formation professionnelle à un autre. Le règlement mentionne qu'un étudiant n'a pas besoin de demander un nouveau permis d'études pour passer de d'un centre de formation professionnelle à un autre. Par contre, un autre règlement (222 (1)) indique que :

- *** a.1)** le titulaire du permis n'est plus inscrit à l'établissement d'enseignement désigné qui est nommé dans son permis, à moins qu'il n'ait terminé ses études;

Question : A la vue de ce règlement, comment un étudiant en formation professionnelle pourrait changer d'établissement (EED) sans demander un nouveau permis d'études et que son permis d'études demeure valide ?

Un étudiant qui souhaite passer d'un centre de formation professionnelle à un autre n'a pas besoin de demander un nouveau permis d'études même si le nom de l'EED est indiqué sur son document car il fréquente un établissement de niveau secondaire. Il devra s'assurer de respecter les conditions de son permis d'études et de demander un nouveau CAQ.

Cordialement,

La boîte électronique pour les représentants en immigration

De
Envoyé : 3 février 2025 14:03
: TEIB ISPP Policy DIET PPEI (IRCC) Immi n Representatives / Représentants immigration (IRCC) <IRCC.ImmigrationRepresentatives-Representantsimmigration.IRCC
Cc :
Objet : Changement de EED en formation professionnelle

Bonjour,

Nous avions une question spécifique pour les étudiants étrangers qui passe d'un centre de formation professionnelle à un autre. Le règlement mentionne qu'un étudiant n'a pas besoin de demander un nouveau permis d'études pour passer de d'un centre de formation professionnelle à un autre. Par contre, un autre règlement (222 (1)) indique que :

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

- * **a.1)** le titulaire du permis n'est plus inscrit à l'établissement d'enseignement désigné qui est nommé dans son permis, à moins qu'il n'ait terminé ses études;

Question : A la vue de ce règlement, comment un étudiant en formation professionnelle pourrait changer d'établissement (EED) sans demander un nouveau permis d'études et que son permis d'études demeure valide ?

Cordialement,